

REPUBLIQUE POPULAIRE DE CONGO  
-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE  
-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

DECRET N° 83/382 /MPS/DGTFP/DFP.22024/18  
Portent intégration et nomination de Monsieur  
KITEMO Séraphin dans les cadres de la caté-  
gorie A, hiérarchie I des Services Sociaux  
(Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des  
fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 65/44 du 12-2-65 abrogeant et remplaçant  
le décret n° 15/575 du 22-11-63 fixant le statut des cadres de la caté-  
gorie A 1 des Services de Santé ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant  
statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent  
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-  
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-  
classements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/198/FP du 5-7-62 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le Rectificatif n° 51/016 du 26-1-81 au décret n° 80/  
644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement ;  
(/u la lettre n° 3709/DGSP/DSAF du 20 Octobre 1982 du Di-  
recteur des Services Administratifs et Financiers transmettant le dos-  
sier constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

YB

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12-2-65 susvisé, Monsieur KITEMO Sfraphin, né vers 1952 à Kingouala, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine, obtenu à l'Institut des Sciences Médicales d'Alger (ALGERIE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4° Niveau Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASZAVILLE, le 1ER JUIN 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des  
Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUNOU-BOUMBA.-

Colonel Louis SELVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATEIONI.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Casétounba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORFC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.S.A.S.	1
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2./-